

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal de la réunion de Conseil
du 29 janvier 2026**

Le jeudi 29 janvier 2026 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 effectuées en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

Présents : 63 - Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procurations : 16 - Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absents excusés : 12 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 11 décembre 2025 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans ses séances des 7 juillet 2020 et 6 décembre 2024.

Liste des délibérations du conseil

N°	DESIGNATION
1	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Pôles économiques et d'innovation du territoire : subventions 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
2	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Association Initiative Gohelle : subvention 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
3	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Association Réseau entreprendre Artois - Subvention 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
4	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Association GERMINAL : subvention 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
5	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Association Boutique de Gestion Espace (BGE) : subvention 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
6	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Société TECHNOMECHANIC : Aide financière de la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
7	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) - Etude sur la construction de "toiles ©" économique, de l'énergie et de l'eau industrielle dans le cadre du Programme Territoires d'Industrie Décision prise à l'unanimité des votants.
8	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Pôle d'Excellence Sportif : Acquisition, auprès de Territoires Soixante-Deux, des biens de retour et de reprise de la concession d'aménagement Décision prise à l'unanimité des votants.
9	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Restitution d'acompte versé dans le cadre d'une promesse réciproque de vente et d'achat devenue caduque Décision prise à l'unanimité des votants.
10	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Appel à projets relatif aux projets d'envergure régionale (PER) du SRADDET des Hauts-de-France - Dépôt de projet Décision prise à l'unanimité des votants. 3 « ne prennent pas part au vote » (M. Bernard BAUDE, Mmes Sabine FINEZ et Samia SADOUNE, conseillers régionaux)
11	DEVELOPPEMENT DURABLE : Réseau de chaleur urbain d'Avion - Avenant n°1 à la convention de fourniture de chaleur cogénération gaz de mines Décision prise à l'unanimité des votants.
12	DEVELOPPEMENT DURABLE : Traitement par valorisation des déchets végétaux - Redevance jusqu'au 31 décembre 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
13	DEVELOPPEMENT DURABLE : Conventonnement avec les lauréats de l'AMI Alimentation Durable du SATD - 2025-2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
14	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Appel à Manifestation d'Intérêt cohésion sociale 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
15	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Centres Culturels : subventions 2026 Décision prise à l'unanimité des votants. <i>(Arrivée de M. Jérôme DARRAS)</i>
16	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Association Droit de Cité : convention de partenariat 2026-2029 et subvention 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
17	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Partenariat avec Culture Commune - Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais - Subvention 2026 Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » (M. Alain BAVAY, Mme Christine STIEVENARD, membres de la structure)
18	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien à la manifestation culturelle " Salon du livre policier " Édition 2026 - Lens Décision prise à l'unanimité des votants.
19	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier à la ligue Hauts-de-France d'athlétisme pour la 21ème édition de la Route du Louvre Décision prise à l'unanimité des votants.
20	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Clubs évoluant en haut niveau : solde de subventions pour l'exercice 2025-2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
21	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier à la Mission Bassin Minier pour l'édition 2026 du trail des Pyramides Noires Décision prise à l'unanimité des votants.
22	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier à la 32ème édition du meeting international d'athlétisme de Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
23	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Attribution exceptionnelle d'une avance sur la contribution statutaire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour 2026 au Syndicat Mixte d'exploitation de l'Arena Stade Couvert à Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
24	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Maison de l'Emploi et de l'Insertion Lens-Liévin Hénin-Carvin - Subvention pour l'année 2026 Décision prise à l'unanimité des votants. 3 « ne prennent pas part au vote » (MM. Farid BOUKERCHA, Jérôme DARRAS et Thibault GHEYSENS, membres de la structure) <i>(Arrivée de Mme Sophie RUSIN et départ de M. Nesrédine RAMDANI)</i>
25	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Subvention Ecole de la 2ème Chance - année 2026 Décision prise à la majorité. (60 « pour », 0 « contre », 22 « abstentions » : le groupe communiste et républicain)
26	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Pas-de-Calais Actif - Subvention 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
27	RESSOURCES ET MOYENS : Modification des délibérations relatives à différents postes identifiés au sein des services communautaires – postes déjà présents au tableau des effectifs Décision prise à l'unanimité des votants.
28	RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation et requalification d'un poste déjà présent au tableau des effectifs - Création d'une délibération "chargé de support informatique helpdesk" Décision prise à l'unanimité des votants.
29	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt – Maisons et Cités – Parc social public - Opération d'Acquisition en VEFA de 12 logements situés Chemin de Bully à Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
30	RESSOURCES ET MOYENS : Fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire - Année 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
31	RESSOURCES ET MOYENS : Avance remboursable au budget annexe Réseau de chaleur Décision prise à l'unanimité des votants.
32	RESSOURCES ET MOYENS : Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEIDT-LD) 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
33	RESSOURCES ET MOYENS : Vote des taux d'imposition 2026 (TH, TFPB, TFNB, CFE) et vote du produit GEMAPI 2026 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU)
34	RESSOURCES ET MOYENS : Vote du taux de TEOM 2026 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention »)
35	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Principal - Vote du Budget Primitif 2026 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention ») <i>(Arrivée de Mme Fatima AIT CHIKHEBBIH)</i>
M	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Action Économique - Vote du Budget Primitif 2026 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention »)
37	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2026 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention »)
38	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Eau Potable - Vote du Budget Primitif 2026 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention »)
39	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Annexe Crématorium - Vote du Budget Primitif 2026 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention »)
40	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Annexe Port Fluvial - Vote du Budget Primitif 2026 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention »)
41	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Annexe Réseau de chaleur - Vote du Budget Primitif 2026 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention »)
42	RESSOURCES ET MOYENS : Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP et AE/CP) au Budget Primitif 2026 - Nomenclature M4 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention »)

M. ROBERT : Allez mes chers collègues, je vous invite à rejoindre vos places. Nous allons débiter cette séance de Conseil Communautaire. La première délibération, en l'absence de Laurent DUPORGE, c'est Philippe DUQUESNOY qui va la rapporter.

M. DUQUESNOY : Oui merci Monsieur le Président. Subventions 2026, ce sont des subventions traditionnelles pour Vivalley, Louvre Lens Vallée, CD2E, TEAM2.

M. ROBERT : C'est tout pour cette délibération. Pas de remarque ? C'est adopté. Le temps que Philippe reprenne le cours des délibérations... Les délibérations 2 à 5, on a aussi des subventions. On fait un tir groupé là-dessus.

M. DUQUESNOY : La 2, association Initiative Gohelle, subvention 2026. Une subvention allouée d'un montant de 32 500 € sur un montant global prévisionnel de 239 599 €.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté.

M. DUQUESNOY : La suivante, la 3, association Réseau Entreprendre en Artois, subvention 2026, traditionnelle aussi, d'un montant de 9 000 €.

M. ROBERT : C'est adopté. La suivante sur Germinal.

M. DUQUESNOY : L'association Germinal participe à la création et au développement de petites entreprises sur le territoire de l'agglomération. L'association sollicite une subvention de la CALL de 8 000 € que nous allons accorder si vous en êtes d'accord, bien entendu.

M. ROBERT : Délibération traditionnelle aussi. Pas de remarque ? C'est adopté. La suivante, la 5.

M. DUQUESNOY : La suivante est la Boutique de Gestion Espace, BGE. La demande de la subvention de fonctionnement présentée par l'association au titre de l'année 2026 est de 18 500 €.

M. ROBERT : C'est adopté. Merci. Toujours Philippe, la 6.

M. DUQUESNOY : L'aide financière de la CALL pour la société Technomecanic, 24 194 € qui correspond à 20% des investissements matériels.

M. ROBERT : Accompagnement là aussi au développement de cette entreprise à Servins. Pas de remarque ? C'est adopté. La 7, Philippe.

M. DUQUESNOY : Avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, une étude de la construction de toiles. Il est proposé un financement de 25 000 €.

M. ROBERT : Et un cofinancement de la Banque des Territoires au titre de Territoires d'Industrie. Pas de remarque ? C'est adopté. La suivante, c'est toujours Monsieur DUQUESNOY.

M. DUQUESNOY : Oui toujours, pour le Pôle d'Excellence Sportif, l'acquisition auprès de Territoires 62 de biens de retour et de reprise de la concession d'aménagement.

M. ROBERT : C'est le transfert des propriétés dans le cadre de la CPA. Les biens qui ont déjà été financés ne sont pas refinancés par l'agglomération et donc les autres sont repris aussi dans le cadre de ce transfert. La 9, toujours Philippe.

M. DUQUESNOY : Restitution d'acompte versé dans le cadre d'une promesse réciproque de vente et d'achat devenue caduque. L'acompte perçu par Territoires 62 a été versé à la Communauté d'Agglomération, l'acquéreur n'a pas mené à terme son projet et les accords sont devenus caducs. Aussi, il convient de procéder au remboursement de l'acompte perçu. L'acompte est de 8 820,10 €.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 10, toujours Philippe.

M. DUQUESNOY : Appel à projets relatif aux projets d'envergure régionale, le PER, du SRADDET des Hauts-de-France, dépôt de projet. Afin de sélectionner les projets d'envergure régionale, les Hauts-de-France ont lancé un deuxième appel à projets. Les projets doivent être soumis par les structures en charge du SCOT avant le 3 février. Les délibérations des collectivités et structures porteuses du SCOT concernées sont attendues au plus tard le 3 avril. La présente délibération a pour objectif d'autoriser le Syndicat du SCOT de Lens-Liévin Hénin-Carvin de déposer les dossiers de candidature du projet communautaire et cela sur l'extension de la zone d'activités la Gare d'Eau dite aussi Quais d'Annay.

M. ROBERT : De reprendre 100% de ces terrains-là sur le schéma régional et pas sur les quotas de l'agglomération. Pas de remarque là-dessus ? Samia.

Mme SADOUNE : Juste pour préciser que les conseillers régionaux ne peuvent pas prendre part au vote.

M. ROBERT : D'accord. Donc, il n'y a pas de demande de vote ? Sinon on enregistre ça et le reste est adopté. Merci beaucoup. La délibération n°11, c'est Bernard BAUDE.

M. BAUDE : Oui merci. On avait pris la compétence sur le réseau de chaleur à partir du 1^{er} janvier 2025. C'est simplement un ajustement en avançant sur des estimations à 13 000 mégawatts, on passe à 11 850. C'est un avenant qui est l'ajustement de la décision qu'on a prise.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La 12, Alain LHERBIER.

M. LHERBIER : Oui, merci Président. Il s'agit de la redevance pour cette année 2026 sur le traitement et la valorisation des déchets végétaux. Il est proposé de maintenir le montant de la redevance à 26 € par tonne. C'est le même tarif que l'année dernière Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La délibération suivante, c'est Geoffrey MATHON pour la 13.

M. MATHON : Merci. Bonsoir à toutes et tous. Comme vous le savez, depuis 2019, nous mettons en place un Système Alimentaire Territorial Durable, qui a été, l'année dernière, de niveau 2 comme programme alimentaire territorial. On a un écosystème d'acteurs, de partenaires et nous réalisons plus de 50 actions.

Parmi ces actions, un dispositif, l'appel à manifestation d'intérêt avec l'idée de compléter d'acteurs et de projets au-delà des partenaires conventionnés. Cette année on reste toujours dans l'enveloppe, comme depuis 3 ans, de 50 000 €. Nous avons eu 10 dossiers déposés dont 1 qui n'était pas éligible et puis 1 qui a été réorienté.

Donc pour les 8 projets suivants, nous sommes en mesure d'accompagner pour un montant global de 50 000 €. C'est la 3^{ème} année et donc ces actions vont venir dans l'écosystème du programme alimentaire territorial.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. La suivante, la 14, Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Il s'agit là également d'un AMI, celui-ci en faveur de la cohésion sociale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Il s'agit donc de vous autoriser à valider le cahier des charges et à lancer cet appel à manifestation d'intérêt qui est doté d'un budget global de 110 000 €.

Je tiens à préciser que depuis 2020, ce sont 555 243 € qui ont été dépensés par la Communauté d'Agglomération pour supporter des projets de cohésion sociale dans le cadre de cet AMI, et qu'hier et ce matin, nous avons eu le groupe de travail du Comité des financeurs et que l'on voit justement l'intérêt de cet appel à manifestation d'intérêt puisqu'un certain nombre de projets qui sont entrés dans la programmation politique de la ville de cette année ont commencé à émerger grâce à l'appel à manifestation d'intérêt qu'on a développé depuis quelques années.

Donc, voilà Monsieur le Président, il s'agit de continuer à développer ce projet innovant et intéressant pour le territoire.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. La délibération 15, c'est Laurent POISSANT qui la rapporte.

M. POISSANT : Merci Président. Bonsoir chers collègues. La première délibération concerne les centres culturels pour leur subvention 2026. Après audition des représentants des structures pour les présentations du volet carte blanche et de l'analyse du socle équipement, il est proposé d'accorder les subventions portant accompagnement de ces espaces culturels à dimension intercommunale.

Donc, 11 centres culturels sont concernés pour un montant de 219 557 €.

M. ROBERT : Merci. Là aussi c'est du traditionnel. Pas de remarque ? C'est adopté. Laurent, poursuis avec la 16.

M. POISSANT : Ça concerne l'association Droit de Cité. Compte-tenu de la collaboration satisfaisante entre notre agglomération et l'association, il est proposé de reconduire ce partenariat dans le cadre d'une nouvelle CPO portant sur la période 2026 à 2029, accompagnée d'une subvention annuelle accordant à Droit de Cité les moyens de mise en œuvre de son projet.

La convention pluriannuelle d'objectifs sera validée par le Bureau de l'association Droit de Cité début février 2026. Sur cette convention pluriannuelle, la présente délibération est donc passée sous réserve et donc je vous propose d'allouer une subvention annuelle d'un montant de 50 000 €.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On continue, toujours Laurent, la 17.

M. POISSANT : La 17 concerne le partenariat avec Culture Commune, Scène Nationale du Bassin Minier. Il vous est proposé de renouveler la collaboration avec Culture Commune pour un montant de 261 000 €.

M. ROBERT : Parfait. Vas-y.

Mme STIEVENARD : Je ne prends pas part au vote.

M. ROBERT : D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres collègues qui ne prennent pas part au vote ? Alain également, c'est noté. Pas de demande de vote ? La délibération est adoptée. On enchaîne avec la 18, toujours Laurent.

M. POISSANT : La 18 est le soutien à la manifestation culturelle Salon du Livre Policier Edition 2026 concernant la ville de Lens. La commune de Lens organisera les 21 et 22 mars prochains le Salon National du Livre Policier Polar Lens qui réunira près de 90 auteurs. Cet événement à la fois culturel et festif s'est affirmé au fil des années comme un rendez-vous incontournable de la Région avec une affluence attendue de plus de 8 000 participants.

Donc, il vous est proposé d'attribuer une subvention pour le projet du Salon du Livre Polar Lens d'un montant de 18 000 €.

M. ROBERT : Parfait. Merci. C'est adopté. On enchaîne cette fois-ci avec les délibérations sport. La 19, avec toujours Laurent POISSANT.

M. POISSANT : La première, c'est le soutien financier à la Ligue des Hauts-de-France d'athlétisme pour la 21^{ème} édition de la Route du Louvre qui aura lieu le 10 mai prochain. Environ 12 000 sportifs participeront à nouveau à cette édition. Et donc, la Ligue nous sollicite pour une subvention de 50 000 €. Il vous est proposé d'accorder un montant identique à l'an dernier de 45 000 €.

M. ROBERT : Parfait. C'est adopté. La délibération 20.

M. POISSANT : Ça concerne les clubs évoluant en haut niveau. C'est le solde des subventions pour l'exercice 2025-2026 puisque nous avons déjà passé une délibération l'an dernier. Donc, il vous est proposé d'accorder le montant pour solder ces subventions à hauteur de 308 839 €. Vous avez le détail dans la délibération.

M. ROBERT : Là aussi c'est un signe fort du maintien de notre engagement sur ces pratiques et sur ces clubs. Pas de remarque ? Non. On continue, toujours Laurent. La 21.

M. POISSANT : La suivante c'est pour la Mission Bassin Minier, pour l'édition 2026 du Trail des Pyramides Noires qui aura lieu le 9 mai 2026. 2 000 dossards disponibles cette année. Le montant sollicité par la Mission Bassin Minier est de 4 500 €.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 22.

M. POISSANT : La 22 concerne la 32^{ème} édition du Meeting International d'Athlétisme à Liévin qui aura lieu cette année le 19 février. Pour soutenir cette manifestation et la garder au premier rang mondial des meetings indoor, je vous propose d'attribuer un soutien financier à 165 000 €.

M. ROBERT : On confirme notre engagement aussi. C'est important dans ces moments-là, et on l'a vu l'année dernière, de maintenir le meeting à un bon niveau aussi. Pas de remarque ? C'est adopté. Laurent, la 23, c'est la dernière.

M. POISSANT : La dernière qui concerne une attribution exceptionnelle d'une avance sur la contribution statutaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour l'année 2026 au Syndicat Mixte d'Exploitation de l'Arena Stade Couvert de Liévin. Afin d'assurer la poursuite de l'exploitation du Stade Couvert Régional et de permettre au Syndicat Mixte de mener l'exécution de ses missions tout en assurant la continuité de service, il vous est proposé de valider, à titre exceptionnel, le principe d'un versement d'une avance de contribution financière au titre de l'année 2026 au Syndicat Mixte d'Exploitation du Stade Couvert Régional pour un montant de 600 000 €.

Je vous propose de le verser en deux fois, un premier versement de 300 000 € en février 2026 après le vote du budget primitif et un second versement de 300 000 € en mai 2026.

M. ROBERT : Parfait. C'est adopté. La délibération suivante, c'est Ludovic GAMBIEZ.

M. GAMBIEZ : Merci Président. Bonsoir à tous. La première délibération concerne le versement d'une subvention à la MEI pour lui permettre de mener ses actions sur le territoire en termes d'emploi et de formation pour l'année 2026. Il est proposé le versement d'une subvention de 1 004 465 € pour l'année, sachant qu'on a déjà versé un acompte d'un douzième à hauteur de 83 705 €. Donc, il nous resterait 11 douzième à verser sur cette subvention.

M. ROBERT : Jérôme, Thibault, Farid ne prennent pas part au vote. Est-ce qu'il y a d'autres collègues qui sont concernés ? Non ? A part ça, pas de demande de vote ? C'est adopté pour la délibération 24. La 25, Ludovic.

M. GAMBIEZ : La 25 concerne une demande de subvention de l'Ecole de la Deuxième Chance qui est un partenaire, aussi, de l'emploi sur le territoire donc c'est quelque chose qu'on renouvelle chaque année. Donc, une demande de subvention de l'Ecole de la Deuxième Chance à hauteur de 24 000 € et il est proposé de verser une subvention identique à celle de l'année dernière à 22 800 €.

M. ROBERT : Parfait. Bruno.

M. TRONI : Oui Président. Comme chaque année, nous nous abstiendrons sur cette délibération. On estime, évidemment, que ce n'est pas aux collectivités territoriales de financer ce genre de structure, même si elle a certainement un intérêt quelque part pour les jeunes mais c'est plutôt à l'Etat de prendre ses responsabilités, de mettre tous les moyens nécessaires pour que nos enfants puissent avoir une éducation scolaire digne de ce nom, évidemment, et qu'ils ne soient pas obligés de passer par des écoles de la deuxième chance. Si l'Etat faisait son travail, on en n'aurait pas besoin.

M. ROBERT : Il y a beaucoup de sujets comme ça où si l'Etat faisait jusqu'au bout, on n'aurait pas besoin de suppléer au niveau des collectivités mais en même temps, là, c'est une deuxième chance et ça peut être un élément important. C'est aussi un autre angle que l'on a déjà partagé mais en même temps qui nous permet de montrer l'engagement de la collectivité aussi sur ce type de dispositif, avec des moyens qui sont importants même s'ils sont limités à l'échelle des besoins.

On met au vote la délibération n°25, vote pour ? Merci. Abstention ? C'est enregistré. Vote contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée. Ludovic poursuit avec la 26.

M. GAMBIEZ : La 26 concerne le versement d'une subvention à Pas-de-Calais Actif, qui est un partenaire de l'agglomération sur le domaine de l'insertion et des structures de l'économie sociale et solidaire et donc à hauteur de 15 000 €, à même hauteur que l'année dernière, pour leur permettre de mener ces actions. Donc à la fois pour accompagner l'agglomération mais aussi pour permettre aux structures de l'ESS de pouvoir trouver des solutions à la fois de financement mais aussi de développement.

M. ROBERT : Gros engagement du Département aussi là-dessus. Pas de remarque ? C'est adopté pour la 26. La 27, c'est Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président. Mesdames, messieurs, chers collègues. En fait, cette délibération consiste à la modification des délibérations relatives à différents postes identifiés au sein des services et déjà présents au tableau des effectifs. Différents postes figurent au tableau des effectifs mais n'ont jamais fait l'objet d'une création formelle par délibération.

En raison de mobilités internes ou externes, il est donc proposé d'y remédier pour les postes suivants : un chargé politique de la ville, un chargé de mission système alimentaire territorial, un chef de projet coordination sociale, un coordinateur lecture publique et encore un chargé de mission développement économique.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 28, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : Là aussi Président, c'est une actualisation et requalification d'un poste qui est déjà présent à notre tableau des effectifs. Donc, il s'agit de régulariser le poste existant, inscrit au tableau des effectifs mais jamais formellement délibéré en Conseil. Compte tenu de l'évolution des besoins, ce poste est requalifié en chargé de support informatique help desk et afin de correspondre pleinement aux missions exercées aujourd'hui. Ce poste est essentiel au bon fonctionnement des services, à la mutualisation avec les communes et à la continuité du service public numérique.

M. ROBERT : Parce que là, c'est vrai que les postes informatiques, en dehors de ce qu'évoquait Christian, mais on le voit tous aujourd'hui, un peu plus avec les différentes attaques et l'agglo a été également concernée, ça devient un autre système sur lequel il faut qu'on puisse là aussi avoir une réponse interne. Pas de remarque ? C'est adopté. On enchaîne avec la 29, c'est André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui, merci Monsieur le Président. Il s'agit d'une garantie d'emprunt accordée à Maisons & Cités concernant une opération d'acquisition en VEFA de 12 logements, situés Chemin de Bully à Liévin.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. On continue, André.

M. KUCHCINSKI : La délibération n°30, il s'agit de notre fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire pour l'année 2026. Pour rappel, ce fonds de concours a été mis en œuvre lors de notre pacte financier et fiscal de solidarité, ayant pour volonté d'accompagner l'investissement communal et la transformation durable de notre territoire via ce fonds de concours.

Donc, pour l'année 2026, comme vous le savez, c'est dans un contexte budgétaire contraint, il est proposé de maintenir l'enveloppe socle du fonds de concours à 2 500 000 €, montant inscrit au plan pluriannuel d'investissement de la CALL et actualisé sur la base des données DGF 2025, comme notamment la population et le potentiel financier par habitant.

L'enveloppe complémentaire de 500 000 € également, qui avait été exceptionnellement intégrée au dispositif 2023-2024 reste finalement en 2026, conditionnée et arbitrée en fonction des marges de manœuvres financières comme c'était déjà le cas en 2025. Enfin, dans un souci clair de soutien renforcé à l'investissement des communes rurales, il est proposé de maintenir le montant de base du fonds de concours à 25 000 € par commune, niveau supérieur à celui pratiqué en 2022. Voilà pour cette délibération.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. André poursuit avec la 31.

M. KUCHCINSKI : La 31 concerne le budget annexe réseaux de chaleur, qui, comme tout service public industriel et commercial, doit être strictement équilibré en recettes et en dépenses et en contrepartie de cette autonomie, sa trésorerie est totalement individualisée au 1^{er} janvier 2026.

Donc le budget du réseau de chaleur démarre donc avec une trésorerie nulle dans l'attente du recouvrement de ses premières recettes. Or, nous savons bien que cette création de service doit faire l'objet de dépenses immédiates concernant les charges d'exploitation, les factures énergétiques et les prestations techniques.

Et donc, afin d'éviter tout risque de tension de trésorerie, et surtout de ne pas recourir à une ligne de trésorerie ou à un emprunt bancaire générateur de frais financiers, il est proposé d'accorder une avance de trésorerie remboursable depuis le budget principal de la collectivité. Le montant de cette avance peut être fixé à 400 000 €.

Donc, il s'agit d'une avance strictement encadrée, prévue par les textes, qui sera remboursée progressivement par le budget annexe en fonction des capacités financières et d'évolution de sa trésorerie. Cette décision permet de sécuriser le lancement du réseau de chaleur, de maîtriser les coûts financiers, de garantir la continuité du service public sans impact durable sur l'équilibre du budget principal. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

M. ROBERT : Merci, c'est adopté. La 32, toujours André.

M. KUCHCINSKI : La 32 concerne cette taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance. Donc, cette délibération concerne le reversement à nos communes membres d'une nouvelle ressource financière, créée par la loi de finances 2024. Cette taxe, acquittée notamment par les sociétés d'autoroute et certains gestionnaires d'aéroport, a vocation à financer les infrastructures de transport et l'entretien des voiries locales et une partie de son produit est ainsi affecté aux collectivités territoriales.

Nous concernant, le montant perçu, au titre de l'année 2025 s'élève à 75 557 €, somme qui a été versée en décembre dernier et la réglementation prévoit que, lorsque la compétence voirie n'ayant pas été transférée à l'intercommunalité, le produit de cette taxe doit bénéficier directement aux communes. Ce sera donc notre cas.

Il est proposé de procéder au versement de cette somme selon une clé de répartition objective et équitable fondée sur le linéaire de voirie communale tel qu'il est déjà pris en compte dans le calcul de la DGF. Ce montant interviendra lors du premier trimestre 2026 et vous disposez en annexe de la répartition par commune. Voilà pour cette délibération.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est donc adopté. L'avant dernière pour André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : 33, projet de délibération concernant les votes des taux d'imposition 2026 et du vote de produit GEMAPI. Il s'agit des taux d'imposition qui avaient été votés en 2019 et nous les maintenons donc à 2,50 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, à 3,75 pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, à 32,40 pour la CFE, à 14,01 pour la taxe d'habitation et le produit de la GEMAPI fixé à 1 700 000 €.

M. ROBERT : Merci. Monsieur CLAVET ? Demande de vote. Alors pour la délibération 33, vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre ? Il n'y en a pas. La 33 est adoptée. La 34, toujours Monsieur KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : La 34 concerne le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, reconduit depuis 2024 ce taux est de 11,07. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Je souhaite évidemment intervenir pour exprimer mon opposition claire au taux actuel de la TEOM et surtout à la manière dont il est justifié alors même que le service rendu se dégrade de façon visible et quotidienne.

Nous parlons ici d'un impôt directement lié à un service public essentiel. Or, sur le terrain, nos habitants constatent l'inverse de ce qui devrait accompagner une fiscalité élevée, une détérioration du cadre de vie. Les bornes de collecte sont trop souvent saturées, parfois mal installées voire montées à l'envers et il arrive qu'elles ne fonctionnent tout simplement pas. Résultat : des sacs au sol, des débordements, des odeurs, une multiplication des incivilités qui sont moins le fait des habitants que d'un système qui ne répond plus aux besoins réels.

A cela, s'ajoutent des conséquences sanitaires et environnementales préoccupantes, rats, chats errants, particulièrement en période estivale qui prolifèrent autour des points de collecte, comme ça a été le cas, notamment au mois d'août, à Lens. Alors soyons clairs, cela n'a rien d'écologique et rien de vertueux et rien d'exemplaire.

Dans ce contexte, s'enorgueillir aujourd'hui d'une soi-disant stabilisation du taux me pose un sérieux problème. Chacun ici sait que le taux de la TEOM a augmenté de plus de 82% en 6 ans. Présenter la situation comme un effort ou une bonne nouvelle relève au minimum de la mauvaise foi et au pire d'une forme de malhonnêteté vis-à-vis des contribuables.

Les habitants ne sont pas dupes, ils paient plus, beaucoup plus et voient bien que le service ne suit pas. Ce décalage alimente la défiance, le découragement et finalement le non-respect des règles collectives. C'est pourquoi, aujourd'hui, je tenais à le dire solennellement, on ne peut pas demander toujours plus aux habitants en leur offrant moins et encore moins en dégradant leur cadre de vie.

M. ROBERT : Quelqu'un veut apporter un élément à Monsieur CLAVET ? Sinon je le fais. Alain ? Ce n'est pas la peine. Il faut regarder aussi la totalité de la problématique. Il suffit de le reprendre par le taux qui est un élément et vous regardez la recette qui est générée et le coût que ça a pour la collectivité en même temps. On est quasiment sur 1 € payé par la collectivité pour 1 € payé par les habitants.

Le montant de ces prestations et ce qu'on a aussi comme contraintes, notamment décidées par l'Etat, par les députés, par les parlementaires, qui ont là aussi donné des contraintes supplémentaires aux collectivités, nous imposent aussi de devoir faire face à certaines obligations. Et donc, aujourd'hui, c'est certes toujours une difficulté quand on parle de ces questions-là, de regarder la réalité en face, mais ces obligations-là nous obligent à du tri et du coup à des conséquences importantes et le contrat qui nous lie, aujourd'hui, avec une entreprise prestataire n'a pas non plus subi aucune augmentation sur ces dernières années et donc, on doit, nous aussi, faire face tout en faisant les efforts de gestion.

Moi, je voudrais surtout souligner l'engagement des équipes, parce que là aussi au quotidien, c'est un engagement qui est sur le terrain plus conséquent, notamment avec certaines incivilités qui se démultiplient de tous les côtés.

On met donc au vote la délibération 34. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Deux. La délibération 34 est adoptée. La 35, Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : Oui Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues, le Conseil Communautaire du jour est essentiellement consacré au vote du budget primitif 2026 de la CALL qu'il me revient l'honneur de vous présenter aujourd'hui.

Conformément aux obligations réglementaires, le rapport de présentation du budget 2026 vous a été adressé par analyse détaillée en amont de cette séance et dans les délais impartis. Je vais donc vous présenter une synthèse des délibérations 35 à 41 mettant en exergue les points les plus importants du budget 2026 de notre établissement.

Le contexte dans lequel il aura été élaboré a été abordé lors du débat d'orientations budgétaires du 11 décembre dernier. Seront ici abordés les marqueurs politiques du budget 2026, puis la structure des budgets primitifs consolidés et enfin leur déclinaison par politique publique.

Tout d'abord, les marqueurs politiques du budget 2026. Le budget 2026 intégrera les deux nouvelles prises de compétences : réseaux de chaleur et IRVE. Il consacrera par ailleurs nos engagements politiques en faveur des territoires et de la population : gratuité des transports, DSC révisée, animation des villes et gestion des déchets. Nos engagements en matière d'investissement seront également poursuivis en 2026, ERBM, rénovation urbaine, logement, GEMAPI, requalification des friches industrielles et la fin de l'opération de mise aux normes du CVE de Noyelles-sous-Lens. Enfin, des dispositifs innovants seront poursuivis comme les dispositifs SATD, CARE ou encore le soutien à la recherche universitaire ou aux incubateurs d'entreprises.

S'agissant des marqueurs financiers du budget 2026, il se caractérise notamment par la poursuite d'un effort d'investissement de l'ordre de 225 millions d'euros sur trois ans, 2024 à 2026, la maîtrise d'un objectif de durée maximale de remboursement de la dette inférieure à 8 années, la stabilité des taux des impôts locaux et la poursuite de la mise en œuvre de l'avenant n°1 du PFFS.

La structure du budget, au sein d'un budget consolidé de près de 292 millions d'euros, 87,5% sont consacrés aux seuls budget principal et budget action économique. Tandis que l'assainissement et l'eau consacrent ensemble 12% des crédits inscrits. Le budget est caractérisé par 4 points importants : un niveau de recettes quasiment stable, la poursuite du BPI avec des dépenses d'équipement hors opérations sous mandat à hauteur de 84,5 millions d'euros, une épargne nette de 8,1 millions d'euros tous budgets consolidés et une capacité prévisionnelle de désendettement inférieure au plafond recommandé.

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 1 million d'euros par rapport au BP 2025. La baisse de recettes liée aux dotations est partiellement compensée par une meilleure valorisation du patrimoine communautaire. A noter que les recettes fiscales représentent moins de 30% des recettes globales de fonctionnement.

Les bases fiscales d'imposition sont réévaluées conformément aux dispositions du dernier PLF 2026 connu de +0,8%. Au niveau des taux d'imposition, les taux 2026 sont maintenus au même niveau qu'en 2024 dans leur intégralité. Le niveau global de dotations et compensations est estimé à 100,1 millions d'euros en recul assez net de pratiquement -2%.

La dotation de solidarité intercommunautaire reçue de la CABBALR, toujours objet du contentieux en cours, est reversée aux communes membres et maintenue au budget 2026 en recettes et provisionnée à 100% en dépenses. Le montant reversé aux communes, et conformément à l'avenant n°1 du PFFS, ramené à 4 millions d'euros en 2026. Les autres recettes de gestion d'un montant total de 31,1 millions d'euros sont essentiellement composées de la contribution aux investissements eau et assainissement et des recettes liées à la valorisation des déchets.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 2,3 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement, soit -1,2%. Le principal poste de dépense reste le service de collecte et de traitement des déchets estimé stable en 2026 à 39,7 millions d'euros hors coûts salariaux et coûts de structure. Cette dépense continue de peser significativement sur les équilibres globaux et présente un déficit d'exploitation d'environ 8 millions d'euros dans le budget principal. La masse salariale progresse de 0,8 million d'euros, soit un niveau quasi identique à celui de 2025, hors effets liés à l'augmentation des cotisations CNRACL décidée par l'Etat.

Les subventions et participations : 30,8 millions d'euros, représentent 19% des dépenses de fonctionnement. Quant aux versements aux communes, ils représentent 24% des dépenses de fonctionnement, soit 38,3 millions d'euros.

Les recettes globales d'investissement, au niveau de la section d'investissement, sont constituées principalement du fonds de compensation de la TVA, 3,1 millions d'euros, des subventions perçues dans le cadre des politiques publiques menées, 19,3 millions d'euros, des remboursements de travaux réalisés en délégation de maîtrise d'ouvrage par la CALL et pour les communes, 32 millions d'euros. Le besoin d'emprunt 2025 s'élève prévisionnellement à 45,6 millions d'euros. Les levées de fonds se feront néanmoins suivant le rythme de réalisation des investissements.

Au niveau des dépenses d'investissement, les inscriptions de dépenses d'équipement diminuent de 28 millions d'euros. En leur sein, les opérations pour compte de tiers diminuent de 12,5 millions d'euros. Au global, le total des prévisions de dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette, s'élève à 120 millions d'euros. Le remboursement du capital de la dette augmente de 1,2 million d'euros. Le budget principal et le budget annexe action économique couvrent à peu près 111 millions d'euros, 80% des dépenses réelles d'investissement consolidées. Les budgets assainissement et eau potable en couvrent 19%.

Je vais présenter une déclinaison des budgets par politique publique. Les dépenses affectées directement aux politiques communautaires représentent 72% des dépenses totales. Elles s'élèvent à environ 215 millions d'euros. Les opérations sous mandat des communes s'élèvent à 23,6 millions d'euros.

Ensuite, pour les dépenses directement affectées aux politiques communautaires : le développement durable représente 44% des crédits, l'attractivité du territoire 24% et le développement social 9%. Les versements aux communes, y compris la DSC, représentent 18%.

La déclinaison du budget par politique publique, donc, pour le développement durable 94,6 millions d'euros. Au sein du développement durable, la gestion des déchets représente 50% des dépenses, l'eau et l'assainissement 26%, les transports et la mobilité 10%, la gestion des espaces naturels 9% et la GEMAPI 4%.

Au niveau de l'attractivité du territoire, 50,7 millions d'euros. Au sein des volets attractivité, l'habitat représente 53% des crédits inscrits, l'aménagement du territoire 23%, l'aménagement des espaces économiques 18% et le tourisme 5%.

Enfin, pour le développement social, 19,7 millions d'euros. Au sein de ce volet, le sport représente 58% des crédits, la culture 18%, l'emploi et la cohésion sociale 16%.

Voilà Monsieur le Président pour la synthèse sur le budget.

M. ROBERT : Merci beaucoup pour cette synthèse qui globalise aussi quelques engagements que l'on a déjà identifiés lors des différentes délibérations. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Si je prends la parole sur cette délibération, ce n'est ni par posture, ni par goût de la polémique, ni pour le plaisir de noircir le tableau. Je le fais parce que ma responsabilité d'élus d'opposition m'oblige à regarder la réalité en face et puisque, attention, scoop, l'opposition s'oppose dans n'importe quelle assemblée. Alors, peut-être pas à l'Assemblée Nationale avec les socialistes mais ça c'est un autre sujet.

Mais, derrière les tableaux budgétaires que l'on nous présente, derrière les ratios et les graphiques, il y a une vérité simple, la situation financière de notre agglomération se dégrade lentement mais sûrement à l'image d'ailleurs de votre majorité d'apparat entre dissidents, élus que l'on tue politiquement et aussi les absents puisque 30 élus sur les 89 de votre majorité ont décidé de déserter ce soir le vote du budget 2026 et on peut les comprendre.

Pourquoi ? Parce qu'entre 2025 et 2026, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le budget consolidé de la Communauté d'Agglomération passe d'environ 319,5 millions d'euros à environ 298 millions d'euros. Près de 30 millions d'euros, donc, disparaissent en un an. Ce n'est pas un détail technique, ce n'est pas un simple ajustement comptable, c'est une approche et une baisse de 9% qui traduit un affaiblissement réel de notre capacité d'action.

Dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement reculent, moins d'un million d'euros entre 2025 et 2026. Cela signifie que nous avons moins de moyens pour assurer nos missions essentielles, moins de moyens pour accompagner les communes, moins de moyens pour investir dans l'avenir.

Et pendant ce temps-là, les besoins sociaux explosent, les attentes des habitants augmentent et les transitions auxquelles nous faisons face exigent plus d'ambition et pas moins. On tente de nous rassurer avec l'épargne nette. Alors, regardons la avec honnêteté, 6,7 millions d'euros en 2025, 8,1 millions d'euros en 2026. Rapporté à un budget de près de 300 millions d'euros, cela représente moins de 3%. Autrement dit, notre collectivité avance sans filet, le moindre choc, la moindre mauvaise nouvelle et tout l'édifice vacille.

Ce n'est pas une situation confortable. Ce n'est pas une situation maîtrisée. C'est une situation fragile. Cette fragilité se retrouve dans l'investissement. Les dépenses d'équipement, hors opérations sous mandat, passent de 91 millions d'euros en 2025 à 84,5 millions d'euros en 2026, - 16% en un an. Et si l'on regarde l'ensemble des dépenses réelles d'investissement, la baisse est encore plus brutale, plus de 27 millions d'euros en moins.

Donc, moins d'investissement c'est moins de projets structurants, moins de rénovations, moins de transformation du territoire. C'est accepter que notre agglomération vive sur son passé plutôt que de préparer son avenir. Et pendant que l'investissement recule, la pression fiscale, elle, continue d'augmenter. Prenons un exemple que tous les habitants connaissent, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En 6 ans, son taux a augmenté de 82%. Oh oui, je sais que ça vous dérange. C'est le sujet, en tout cas, dont il ne faut pas parler avec vous, mais oui plus de 80%, soit 82%. Aucun ménage, aucun retraité, aucun commerçant n'a vu ses revenus augmenter de 82% sur la même période. Cette hausse est massive, brutale et pèse lourdement sur le quotidien des habitants.

La question est donc simple et légitime : mais pour quel résultat ? Car malgré cette explosion de la TEOM, le budget des déchets reste sous tension. Les coûts de fonctionnement continuent d'augmenter et la promesse d'une gestion plus vertueuse et moins coûteuse peine à se traduire concrètement sur le terrain. Augmenter l'impôt peut se justifier mais augmenter l'impôt sans amélioration claire du service rendu, c'est créer de la défiance. Et la défiance en politique coûte toujours plus chère que l'impôt.

A cela, s'ajoute un autre sujet que beaucoup murmurent mais que peu ose dire clairement : l'explosion des dépenses de fonctionnement liée à la structure administrative. A chaque Conseil Communautaire ou presque, nous voyons apparaître de nouveaux postes, parfois par dizaine, des créations de poste dont l'utilité n'est pas toujours démontrée et dont la cohérence globale n'est jamais réellement débattue. On nous parle d'organisation, de mutualisation, d'efficacité mais dans les faits, chacun ici le sait, trop souvent ces postes servent à recaser les amis des amis, à consolider des équilibres politiques internes et à acheter la paix sociale ou politique à court terme.

Alors, rappelons une chose essentielle. Un poste créé aujourd'hui engage la collectivité pour 20 ou 30 ans. Ce sont des charges pérennes, incompressibles, qui rigidifient durablement notre budget. Pendant que l'on crée des postes, on explique ensuite qu'il n'y a plus d'argent pour investir, plus d'argent pour rénover, plus d'argent pour préparer l'avenir. Ce choix n'est pas neutre, il est profondément politique.

De plus, on nous rassure sur la dette, alors oui, la capacité de désendettement est annoncée à 7,1 années en 2026, ce qui reste sous les seuils d'alerte. Mais, ne nous racontons pas d'histoire, cette stabilité n'est pas le fruit d'une stratégie ambitieuse. Elle est obtenue au prix d'une baisse massive de l'investissement et d'une augmentation, d'autre part, continue de la pression fiscale. Autrement dit, on tient les ratios aujourd'hui en sacrifiant l'humain.

Au fond, le problème n'est pas seulement budgétaire, il est politique. Nous assistons à une gestion défensive, sans vision claire, sans hiérarchisation assumée des priorités. On évite les choix difficiles, on préserve les équilibres internes, on augmente les impôts ou on fait croire qu'on les stabilise après avoir saigné les habitants ou on repousse les vraies décisions à plus tard. Mais gouverner, ce n'est pas gérer la pénurie chers amis, gouverner c'est choisir.

Nous devrions avoir le courage de poser des choix clairs, c'est-à-dire un moratoire sur les créations de poste non essentielles, une remise à plat du coût réel de chaque politique publique, une trajectoire crédible de stabilisation puis de baisse de la TEOM et surtout un véritable plan d'investissement, lisible, cohérent, orienté vers l'avenir du territoire et non vers la gestion des équilibres politiques internes.

Or, ce budget 2025-2026, n'est ni un budget de transformation, ni un budget de redressement, c'est un budget d'attente, un budget de renoncement discret, un budget qui reporte les problèmes plutôt que de les affronter et dans ce contexte, que nous connaissons, attendre ce n'est pas être prudent, attendre c'est déjà reculer. Pour toutes ces raisons, je ne voterai évidemment pas ce budget.

M. ROBERT : Ce qui est dommage c'est que vous n'avez pas eu le temps de nous donner la totalité du contexte je pense et notamment le vote des députés qui augmente les cotisations de CNRACL de 250 000 € par mois pour la collectivité, soit 4 millions sur un an, le vote des députés RN qui envisageait de baisser les dotations aux collectivités y compris à l'intercommunalité. Mais bon, je pense que c'est le temps qui vous a manqué pour pouvoir être complètement transparent et honnête dans votre présentation.

Monsieur GHEYSENS.

M. GHEYSENS : Merci Président. Monsieur le Président, chers collègues, donc, nous examinons aujourd'hui le budget primitif 2026. C'est un budget qui fait, on le voit, l'objet d'attaques prévisibles, parfois caricaturales, notamment de la part du Rassemblement National, qui prétend toujours mieux savoir que tout le monde et qui prétend que nous augmenterions les impôts et que notre budget serait déconnecté des priorités des habitants.

M. ROBERT : Monsieur CLAVET. On vous a laissé vous exprimer, écoutez au moins les réponses.

M. GHEYSENS : Je veux, calmement mais fermement, rappeler quelques faits, des faits, rien que des faits.

Premier fait : il n'y a aucune augmentation des taux d'imposition en 2026. Les documents budgétaires le montrent noir sur blanc, tous les taux restent identiques à ceux de 2024, y compris pour la TEOM. Dire que nous augmentons les impôts est donc faux. Ce qui varie, ce sont les bases, revalorisées nationalement de +0,8 %, c'est le montant de l'inflation, une décision de l'État applicable à toutes les collectivités. Je préfère que nous parlions de chiffres et de réalité plutôt que d'agitation politicienne.

Deuxième fait : notre Communauté d'Agglomération continue d'investir massivement pour ses habitants. Sur la totalité du mandat, donc sur les 6 ans, ce ne sont pas loin d'un demi-milliard d'euros investis, un effort considérable, dont 420 millions d'euros déjà réalisés à ce stade. Peu de territoires en France peuvent se prévaloir d'une telle ambition au service d'une population de 244 000 habitants.

Et ces investissements ne sont pas abstraits. Ils touchent les écoles, les centres sportifs, les médiathèques, les zones d'activités, ils accompagnent les communes via des opérations sous mandat, le logement, ils soutiennent le renouvellement urbain et les cités minières, le logement encore, ils modernisent les réseaux, l'habitat, les infrastructures et les services du quotidien.

Troisième fait : ce budget est résolument tourné vers l'écologie, pas dans les mots : dans les actes et dans les chiffres. Ça a été prononcé par le rapporteur. Le poste « Développement durable » représente 94,6 millions d'euros, soit près d'un tiers de l'ensemble des crédits communautaires. Et si l'on additionne l'ensemble des politiques qui participent à la transition écologique, gestion des déchets, eau et assainissement, GEMAPI, énergie, transports, espaces naturels, on dépasse les 44 % des dépenses directement affectées aux politiques publiques.

Quelques exemples concrets : 50 % des dépenses du développement durable concernent la gestion des déchets, avec un objectif clair : efficacité, sobriété, valorisation et responsabilisation. 26 % sont consacrés à l'eau et à l'assainissement. La GEMAPI protège nos habitants contre les inondations. Le réseau de chaleur et les bornes de recharge électrique soutiennent la transition énergétique. Le transport gratuit, sanctuarisé, est l'une des politiques les plus sociales, les plus écologiques et les plus structurantes de la CALL.

Je veux également rappeler les investissements en faveur de la renaturation, des milieux aquatiques, de la lutte contre l'érosion, et la poursuite de la requalification des friches industrielles, ou dans la mise en œuvre d'un système alimentaire territorial durable, dans ce cas, on parlera d'un investissement immatériel dans le bien vivre alimentaire. C'est une transformation profonde, durable, visible de notre bassin de vie.

Quatrième fait, ce sera le dernier : la gestion est responsable. La capacité de désendettement reste à 7,1 années. L'épargne nette est stable, autour de 8 millions d'euros. Aucune fuite en avant, aucun dérapage. La rigueur est là, malgré la perte de dotations et l'effort exceptionnel de solidarité envers les communes.

Alors oui, nous assumons ce budget, parce qu'il est sérieux, solidaire et écologique, parce qu'il prépare l'avenir sans peser sur les ménages, parce qu'il transforme notre territoire au quotidien. À l'inverse, l'extrême droite ne propose jamais rien. Elle critique, elle caricature, elle agite les peurs, mais elle ne construit rien. Jamais elle ne propose un plan pour réduire les déchets, améliorer la qualité de l'air, rénover les logements, soutenir la sobriété ou développer les transports propres.

La différence entre eux et nous est simple, ils veulent des polémiques ; nous voulons des résultats. Chers collègues, je conclurai en réaffirmant notre soutien au Président de la CALL et à la trajectoire engagée. Ce budget 2026 est un budget de combat, un combat pour l'écologie, pour la justice sociale, et pour un territoire qui se relève, qui innove, qui avance.

Et si parfois, dans cet hémicycle, certains se comportent en véritables fatrouilleurs, bavards infatigables qui tordent les faits plutôt que de servir le territoire, eh bien, cela ne doit pas nous détourner de l'essentiel, nous, nous continuons à travailler.

Je vous remercie.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions avant la prise de parole des groupes ? Non. On commence par Bruno TRONI pour le Groupe Communiste.

M. TRONI : Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Outre les délibérations, c'est le dernier budget de cette mandature qui nous réunit ici ce soir. Cette mandature, qui nous a permis d'écrire un chapitre supplémentaire dans l'histoire du développement de notre territoire, a été ponctuée de bons et de mauvais moments.

Les mauvais moments, ils sont incarnés par toutes les décisions nationales qui ont eu des répercussions négatives directes ou indirectes sur notre action et qui ont également marqué nos budgets successifs de leur empreinte. Qu'il s'agisse de la disparition progressive de la CVAE, de l'augmentation inconsidérée de la TGAP, de l'énergie, des économies démesurées exigées des collectivités chaque année. Tout cela a pesé sur nos propres décisions.

La situation internationale, l'instabilité géopolitique aggravée par un homme, TRUMP, pour ne pas le nommer, qui crache sa haine à la face du monde, n'est pas non plus sans impact sur notre pays. Personne n'a, par exemple, oublié l'augmentation du budget de la défense qui se fait au détriment de certaines lignes budgétaires auxquelles nos collectivités émargent. Je pourrais également parler de cette crise du Covid qui a révélé là encore l'inaptitude de l'Etat et notre grande dépendance à l'égard des pays étrangers dans le domaine pharmaceutique, et qui nous a mis en première ligne.

S'exprimant en clôture du Congrès des maires de France en 2021, Emmanuel MACRON avait déclaré ceci « Je veux remercier toutes celles et ceux d'entre vous à travers tout le territoire, qui m'ont infiniment appris durant cette période et qui m'ont permis d'affiner à la fois ma vision du pays, de l'action publique et je crois, d'agir plus utilement au service du pays ». Nous sommes en 2026 et le temps lui a donné tort. Il n'a pas été plus utile au pays que le sont de purs technocrates dans la lutte contre la fracture sociale. De ses discours pompeux, il ne restera pas grand-chose. De ses actes, il restera des services publics affaiblis, une pauvreté étendue, l'amertume et la colère bien compréhensibles de ceux qui ont ainsi été méprisés et malmenés.

Je dirais qu'il ne s'est pas montré plus honnête que ces députés du Rassemblement National qui susurrent des paroles séduisantes à l'oreille de nos concitoyens les plus modestes en leur assurant vouloir les défendre tout en votant parfois ici contre les garanties d'emprunt permettant la construction de logements sociaux, ou qui, après avoir clamé partout leur attachement aux collectivités locales, font courageusement voter un amendement réduisant de 5 milliards d'euros la DGF attribuée à ces dernières !

Un moment d'égarément sans doute. Car faut-il être distrait, ou de mauvaise foi, pour oublier que nos collectivités représentent plus de 70% de l'investissement public. Faut-il être étourdi, ou fourbe, pour omettre le fait que brider leurs investissements, c'est mettre au chômage des millions de travailleurs, c'est refuser la reconstruction d'écoles, l'amélioration des voiries, etc.

Bref, une mascarade qui ne vaut guère mieux que celle à laquelle se sont livrés les gouvernements successifs.

Face à tout cela, nous avons tenu bon. Sans céder au fatalisme, nous avons continué de nous projeter dans l'avenir en faisant le choix du développement économique, de la culture, de la cohésion sociale, du développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Nous nous sommes également montrés solidaires. Les fonds de concours mis en place ont permis aux communes de développer des projets que, seules, elles n'auraient pas pu engager. Par ailleurs, au-delà des financements, elles ont également pu bénéficier d'une aide à l'ingénierie, ce qui n'est pas négligeable.

Tout cela, nous l'avons fait parce que notre population en a besoin. Parce que nos communes et notre intercommunalité restent des remparts face aux conséquences délétères de cette politique libérale à laquelle il est urgent de mettre un terme. Comme en témoigne ce budget, nous nous sommes montrés responsables dans nos choix, vigilants. Dire que notre gestion est saine ne relève pas de l'autosatisfaction mais d'une simple analyse des indicateurs.

Alors ce budget Monsieur le Président, chers collègues, nous le voterons car il correspond aux orientations budgétaires que nous avons tracées ensemble et qui sont cohérentes avec tout ce que nous avons entrepris jusqu'à présent.

Merci de votre attention.

M. ROBERT : Merci beaucoup Bruno. Pour le Groupe Républicain, c'est Nicolas GODART.

M. GODART : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, Ce budget correspond en tous points à la maquette présentée par le Vice-Président en charge des finances lors de la séance consacrée au rapport d'orientations budgétaires.

Aucune politique n'est sacrifiée et tous nos engagements sont maintenus. Notre dette est largement contenue en dessous des 8 années d'endettement global alors que par notre situation spécifique le Pacte de Cahors nous permettait d'aller beaucoup plus loin.

Dans le contexte d'incertitude budgétaire nationale et sous la menace de législatives anticipées, notre devoir était d'aller à l'essentiel. Nos compétences, toutes nos compétences actuelles et nouvelles rien n'aura été laissé de côté.

Quant à ce qui relève de notre initiative, nous continuerons d'investir dans l'attractivité du territoire, la protection des populations face aux aléas climatiques sans jamais toucher aux niveaux d'imposition, qui, je le répète, n'ont pas bougé depuis 2024.

Enfin, le comportement de nos collègues de la CABBALR nous a conduit à ester en justice et mettre en place une politique de solidarité intercommunale conforme aux valeurs qui sont les nôtres.

En bref, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un bon budget qui assure très correctement le service à notre population tout en ne spéculant pas sur un avenir plus qu'incertain. Le groupe républicain votera ce budget en confiance et sans aucune réserve.

Je vous remercie.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Et pour le Groupe Socialistes, Verts et Apparentés, Alain BAVAY.

M. BAVAY : Merci Monsieur le Président, cher Sylvain, mes chers collègues. Le vote du budget primitif 2026 marque un moment politique majeur. Il ne s'agit pas seulement du dernier budget de ce mandat, mais d'un acte de cohérence et de responsabilité, qui permet à la fois de préparer l'année à venir et de dresser le bilan des choix opérés depuis six ans.

Dans un contexte national et international instable, marqué par les tensions économiques, l'inflation et le désengagement progressif de l'État à l'égard des collectivités locales, la majorité communautaire a fait un choix clair : tenir le cap, sans renoncer ni à l'investissement public, ni à la solidarité territoriale, ni à la justice sociale.

Le budget 2026 confirme cette ligne. Il est construit sans augmentation des taux d'imposition locaux, avec une trajectoire financière maîtrisée et une capacité d'endettement contenue. Il démontre qu'il est possible de gérer sérieusement une collectivité tout en continuant à agir pour l'avenir du territoire.

Sur l'ensemble du mandat, la Communauté d'Agglomération aura investi près de 420 millions d'euros. Ces investissements ont permis de soutenir l'emploi, d'améliorer le cadre de vie, des équipements sportifs et culturels, de transformer les mobilités, de renforcer l'attractivité économique et de conduire une transition écologique concrète, ancrée dans les réalités locales.

Le budget prévisionnel 2026 prolonge ces choix. Il sanctuarise des politiques essentielles : la gratuité des transports publics, la solidarité entre les communes, l'appui aux services publics locaux, l'action en faveur de la rénovation urbaine, du logement, de l'environnement et de la cohésion sociale. Il protège les communes les plus fragiles et assume la mutualisation comme un outil d'égalité territoriale.

À l'heure où certains prospèrent sur la peur, la colère et la désignation de responsables faciles, stigmatisent nos fonctionnaires territoriaux et collaborateurs sous contrat, comme vous venez de le faire Monsieur CLAVET, ce budget affirme une autre vision de la politique : celle du rassemblement, du travail collectif et de l'action concrète.

Là où d'autres promettent sans jamais gouverner, nous démontrons que la responsabilité n'est pas une faiblesse, mais une force.

Le Bassin Minier n'est pas condamné au déclin ni au repli. Il a montré, tout au long de ce mandat sa capacité de résilience, d'innovation et de transformation. Ce bilan n'efface pas les difficultés, mais il prouve qu'une politique fondée sur la solidarité, l'investissement et le respect des habitants peut produire des résultats durables.

Le budget prévisionnel 2026 est ainsi à la fois un budget de continuité et un budget de bilan. Il clôt un mandat marqué par des choix clairs et prépare l'avenir sans céder aux discours simplistes ni aux logiques de division.

Le groupe Socialistes, Verts et Apparentés, majorité communautaire, soutient et votera ce budget, convaincu qu'il incarne une manière exigeante et responsable de faire de la politique locale : dire la vérité, agir pour tous et refuser les politiques de la peur.

Je vous remercie de votre écoute.

M. ROBERT : Merci beaucoup Alain. Donc, on va mettre au vote ces délibérations en prenant le principe que le vote est identique sur l'ensemble des budgets, délibérations 35 à 41. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Deux. Donc les délibérations sont adoptées.

Je voulais vous remercier parce que c'est aussi un signe de confiance mais une confiance collective parce que c'est un travail qui a été mené pour l'ensemble de ce mandat et le vote du dernier budget en est, j'allais dire, une suite logique mais, en tout cas, comme vient de le dire Alain BAVAY, nous avons tenu le cap dans des périodes difficiles et Bruno les a bien résumées mais sur 6 ans nous n'avons pas été épargnés par les difficultés. Et c'est dans ces difficultés que l'on voit aussi la solidarité qui s'est exprimée au sein de cette Assemblée, au sein de l'ensemble de l'équipe et des élus de la Communauté d'Agglomération en solidarité avec les communes.

Et je voudrais juste terminer ce propos, avant de passer la parole à Philippe LA GRANGE pour la dernière délibération, pour vous demander, Madame FRANÇOIS, de témoigner aux équipes de l'agglomération tous les remerciements et la gratitude que l'on peut avoir, en tout cas que les élus peuvent avoir, parce que pour nous les équipes de l'agglomération ne sont pas une charge, c'est une ressource, et cette ressource nous a permis justement de tenir ce cap.

Donc merci beaucoup de témoigner ça à l'ensemble des agents, qui pour certains peuvent être stigmatisés facilement mais qui, au quotidien, œuvrent pour nous permettre de tenir ces politiques.

La dernière délibération, c'est Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : La délibération concerne l'ajustement et le vote des autorisations de programme, engagements et crédits de paiement, AP/CP AE. CP au budget primitif concernant la nomenclature M4.

Concernant le budget annexe assainissement, il y a 3 AP révisées à la hausse et 19 AP stables. Concernant le budget annexe eau potable, il y a une AP nouvelle, deux AP révisées à la hausse, une AE stable et 16 AP stables. Concernant le budget annexe crématorium, il y a 2 AP stables et concernant le budget annexe réseau de chaleur une nouvelle AP.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On met au vote. Vote pour ? C'est enregistré ? Vote contre ? C'est enregistré. Pas d'abstention. La dernière délibération est adoptée. Merci beaucoup pour cette séance de Conseil, pour l'ensemble de ce mandat parce que là aussi c'est le fruit d'un travail collectif et donc cette séance se termine avec un budget adopté qui permet de pouvoir projeter aussi notre collectivité sur de bonnes bases pour le futur. Merci beaucoup.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
EN SEANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026**

N°	DESIGNATION
1	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Liévin - Zone d'activités de L'An 2000 - Cession d'un terrain au profit de la société AINOWA - Délibération complémentaire Décision prise à l'unanimité des votants.
2	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Noyelles-sous-Lens - Parc d'activités de La Galance - Cession d'un terrain au profit de la SAS HURBAN Partners Décision prise à l'unanimité des votants.
3	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Sallaumines - Parc d'activités de La Galance - Cession d'un terrain au profit de la SARL Distribution Service Décision prise à l'unanimité des votants.
4	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Liévin - Cession aux Ecuries du Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
5	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Office de Tourisme de Lens-Liévin Hénin-Carvin - Réhabilitation des bâtiments 16 et 18 Place Jean Jaurès à Lens - Académie de l'hospitalité - modulation des pénalités Décision prise à l'unanimité des votants.
6	DEVELOPPEMENT DURABLE : Avion - Rue Franchet d'Espérey - Régularisation d'une servitude Décision prise à l'unanimité des votants.
7	RESSOURCES ET MOYENS : Secteur Tassette / ZAC Centralité à Lens - Construction d'un parking-silo : Autorisation de lancer le marché à venir Décision prise à l'unanimité des votants.
8	RESSOURCES ET MOYENS : Vendin-le-Vieil : Acquisition de terrain auprès de l'UGECAM Nord -Pas-de-Calais Picardie - Délibération complémentaire Décision prise à l'unanimité des votants.
9	RESSOURCES ET MOYENS : Renouvellement pour une durée de 36 mois de deux emplois non permanents à temps complet d'Adulte relais médiateur santé pour le service appui aux politiques éducatives locales et de santé au sein de la direction cohésion et innovation sociale - Contrat de projet Décision prise à l'unanimité des votants.
10	RESSOURCES ET MOYENS : Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations - Budget Annexe Réseaux de chaleur - instruction M4 Décision prise à l'unanimité des votants.
11	RESSOURCES ET MOYENS : Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention Financière dotations 2023 et 2024 - Commune de Billy-Montigny - Rénovation de l'éclairage public Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
12	RESSOURCES ET MOYENS : Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention financière 2023 - Commune d'Eleu-dit-Leauwette - Création d'un chemin piétonnier végétalisé rue Gabriel Péri Décision prise à l'unanimité des votants.
13	RESSOURCES ET MOYENS : Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention financière 2023-2024-2025 - Commune de Fouquières-lez-Lens - Rénovation du stade Léo Lagrange Décision prise à l'unanimité des votants.
14	RESSOURCES ET MOYENS : Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention financière 2023-2024-2025 - Commune de Villers-au-Bois - Rénovation de " La Ferme Alexandre" Décision prise à l'unanimité des votants.